

**Conseil économique et social**

Distr. limitée
1^{er} septembre 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Organisation mondiale de la santé
Bureau régional pour l'Europe****Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et
la santé relatif à la Convention sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux****Deuxième session**

Bucarest, 23-25 novembre 2010

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail pour 2011-2013 et ressources
nécessaires pour sa mise en œuvre**

Projet de programme de travail pour 2011-2013

**Établi par le Bureau de la Réunion des Parties en concertation avec
les présidents des Équipes spéciales de l'établissement d'indicateurs et
de rapports, de la surveillance et des phénomènes météorologiques
extrêmes, et du mécanisme spécial de facilitation des projets,
ainsi que les Parties proposées comme chef de file**

Résumé

On trouvera dans le présent document: a) une proposition relative à une décision que pourrait prendre la Réunion des Parties concernant le programme de travail à prévoir pour 2011-2013 au titre du Protocole; et b) le projet de programme de travail pour 2011-2013. Le document donne un aperçu du mandat des organes créés en vue d'appuyer la mise en œuvre du Protocole ainsi que des activités proposées et donne une estimation des ressources nécessaires à l'exécution du programme de travail.

Généralités et mesures que pourrait prendre la Réunion des Parties

1. Le présent document vise à faciliter les débats et les décisions que devront prendre les Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) concernant le programme de travail pour 2011-2013. Le projet de programme de travail est fondé sur les résultats des débats qui ont eu lieu aux réunions du Groupe de travail de l'eau et de la santé, du Bureau de la Réunion des Parties et d'autres organes créés en vertu du Protocole, à savoir l'Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports, l'Équipe spéciale de la surveillance et l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes, le Mécanisme spécial de facilitation des projets et le Comité d'examen du respect des dispositions. Il s'appuie aussi sur d'autres contributions issues des ateliers et séminaires organisés dans le cadre du Protocole et de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Parme (Italie), 10-12 mars 2010).

2. Conformément à son mandat, le Groupe de travail de l'eau et de la santé est chargé d'établir un projet de programme de travail à l'intention de la Réunion des Parties, pour qu'elle l'examine. À sa troisième réunion, le Groupe de travail de l'eau et de la santé a étudié un projet de programme de travail et a confié au Bureau de la Réunion des Parties le soin de mettre au point la proposition et de la soumettre à la Réunion des Parties pour examen et adoption (ECE/MP.WH/WG.1/2010/2–EUR/10/56335/II).

3. La Réunion des Parties souhaitera peut-être:

a) Remercier les Parties et les non-Parties qui ont piloté et soutenu les activités sur lesquelles est fondé le présent projet de programme de travail;

b) Exprimer sa reconnaissance aux Parties qui se sont déjà déclarées disposées à assumer les fonctions de chef de file ou à contribuer à l'exécution du programme de travail en fournissant des ressources en nature ou des contributions aux fonds d'affectation spéciale du Protocole;

c) Examiner le programme de travail et son budget (annexes I et II) à la lumière des résultats des débats menés au titre des différents points de l'ordre du jour provisoire, et les modifier s'il y a lieu, en prenant en considération: i) le degré de priorité et l'importance stratégique des activités proposées; ii) la mesure dans laquelle les Parties et les non-Parties sont disposées à jouer un rôle moteur dans ces activités; et iii) les ressources disponibles;

d) Adopter le programme de travail et son budget tels qu'ils auront été modifiés à la réunion et charger le Bureau et le secrétariat d'estimer le coût des activités qui doivent être définies plus précisément;

e) Engager les Parties, les non-Parties et les organisations compétentes à contribuer activement aux activités décrites dans le programme de travail, y compris par des contributions en espèces et en nature.

Annexes

Table des matières

	<i>Page</i>
Annexe I. Projet de programme de travail pour 2011-2013.....	4
I. Introduction.....	4
II. Organes chargés de mettre en œuvre le programme de travail.....	4
III. Activités de base.....	6
A. Domaine d'activité 1 – Définition d'objectifs et établissement de rapports.....	6
1. Définition d'objectifs, application de mesures, évaluation des progrès et établissement de rapports.....	7
2. Échange d'expériences.....	8
B. Domaine d'activité 2 – Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention.....	8
C. Domaine d'activité 3 – Questions transversales.....	11
1. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et assainissement.....	12
2. Approvisionnement en eau et assainissement lors de phénomènes climatiques extrêmes et impact des changements climatiques.....	15
D. Domaine d'activité 4 – Mécanisme de facilitation des projets.....	16
E. Domaine d'activité 5 – Procédure d'examen du respect des dispositions.....	17
F. Domaine d'activité 6 – Promotion du Protocole et activités de sensibilisation.....	17
IV. Activités d'appui.....	18
A. Domaine d'activité 7 – Sensibilisation du public, accès à l'information et participation du public.....	18
B. Domaine d'activité 8 – Accès équitable.....	19
C. Domaine d'activité 9 – Renforcement des capacités et mise en commun de l'expérience acquise.....	20
1. Éducation et formation.....	20
2. Ateliers thématiques.....	21
Annexe II. Ressources nécessaires jusqu'à la troisième session de la Réunion des Parties.....	23
I. Ressources humaines du secrétariat commun.....	23
II. Aperçu des ressources nécessaires (en dollars des États-Unis).....	25

Annexe I

Projet de programme de travail pour 2011-2013

I. Introduction

1. Le projet de programme de travail pour 2011-2013 est composé de neuf domaines d'activité. Chacun d'eux comprend des objectifs et des résultats escomptés, et fait l'objet d'une estimation des coûts de mise en œuvre.

2. Les domaines d'activité se répartissent en activités de base et en activités d'appui. Les activités de base, essentielles à la réalisation des travaux prévus au titre du Protocole aux niveaux national et international, sont directement liées aux obligations les plus fondamentales découlant de cet instrument, à savoir:

- Domaine d'activité 1 – Définition d'objectifs et établissement de rapports;
- Domaine d'activité 2 – Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention;
- Domaine d'activité 3 – Questions transversales;
- Domaine d'activité 4 – Mécanisme de facilitation des projets;
- Domaine d'activité 5 – Procédure d'examen du respect des dispositions;
- Domaine d'activité 6 – Promotion du Protocole et activités de sensibilisation.

3. Les activités d'appui sont celles qui visent à renforcer l'application du Protocole. Leur mise en œuvre dépendra dans une large mesure de la confirmation ou de l'identification des Parties chefs de file et de la mesure dans laquelle elles seront disposées à financer et à réaliser les travaux à accomplir. Ces activités sont les suivantes:

- Domaine d'activité 7 – Sensibilisation du public, accès à l'information et participation du public;
- Domaine d'activité 8 – Accès équitable;
- Domaine d'activité 9 – Renforcement des capacités et mise en commun de l'expérience acquise.

4. Les coûts indiqués dans le projet de programme de travail sont fondés sur un volume d'activité recommandé. Cependant, le volume d'activité peut lui-même être tributaire de la situation financière.

II. Organes chargés d'exécuter le programme de travail

5. Le Bureau de la Réunion des Parties supervisera l'exécution du programme et s'acquittera de tâches visant à renforcer l'application du Protocole, comme le prévoit l'article 20 du règlement intérieur (voir ECE/MP.WH.2/Add.1–EUR/06/5069385/1/Add.1). Il assume notamment les responsabilités suivantes: a) prendre des dispositions pour affiner le programme de travail, l'adapter à l'évolution de la situation et éviter, autant que possible, le double emploi avec les activités liées à l'eau et à la santé d'autres organes des Nations Unies et d'autres organisations internationales; b) prendre des initiatives pour renforcer l'application du Protocole et prendre des mesures appropriées pour faciliter l'exécution du programme de travail.

6. Le Groupe de travail de l'eau et de la santé sera chargé de l'exécution d'ensemble du programme de travail. Il fera le point des progrès accomplis, proposera des modifications au programme de travail en fonction de l'évolution de la situation et fera rapport à la Réunion des Parties (voir le mandat du Groupe de travail dans le document ECE/MP.WH/2/Add.2–EUR/06/5069385/1/Add.2).
7. L'Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports et l'Équipe spéciale de la surveillance, créées à la première session de la Réunion des Parties dans le cadre du Groupe de travail, seront rebaptisées, respectivement, l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports et l'Équipe spéciale de la surveillance des maladies liées à l'eau. Elles exécuteront les parties du programme de travail qui se rapportent à la mise en œuvre et au respect des dispositions des articles 6, 7 et 8 du Protocole¹.
8. Des groupes d'experts chargés des questions transversales seront constitués pour guider et développer les activités dans le cadre du domaine d'activité 3. Ils seront composés d'experts des deux équipes spéciales ainsi que d'experts invités.
9. Le Comité d'examen du respect des dispositions s'assurera que les Parties remplissent leurs obligations en vertu du Protocole, conformément à la décision sur l'examen du respect des dispositions (voir ECE/MP.WH/2/Add.3–EUR/06/5069385/1/Add.3).
10. Le Mécanisme spécial de facilitation des projets créé à la première session de la Réunion des Parties sera rebaptisé Mécanisme de facilitation des projets; il appuiera, conformément à l'article 14, l'action menée au niveau national concernant les objectifs et les dates cibles à définir et apportera une aide dans la formulation de propositions de projets de façon à faciliter ainsi l'accès aux sources de financement. À cet effet, il évaluera les besoins à satisfaire en priorité pour atteindre les objectifs du Protocole, participera à l'évaluation des propositions de projet et préconisera le financement de projets précis, comme indiqué dans le document ECE/MP.WH/2/Add.4–EUR/06/5069385/1/Add.4.
11. Le secrétariat commun assuré par la CEE et le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/EURO) apportera son concours aux organes susmentionnés, en attendant que des ressources soient disponibles et selon une répartition convenue des responsabilités entre les deux organisations.
12. Conformément à l'article 16 du Protocole, la Réunion des Parties établira des liens étroits de coopération et exécutera des activités communes avec la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau et les organisations et institutions gouvernementales internationales concernées, telles que les centres collaborateurs de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et des organisations non gouvernementales.
13. De plus, les Parties encourageront la participation des jeunes aux travaux de la Réunion des Parties et des organes subsidiaires créés en vertu du Protocole, en particulier le Groupe de travail de l'eau et de la santé. Pour faciliter cette participation, les Parties apporteront un appui à deux représentants de la jeunesse pour qu'ils puissent participer aux réunions et s'y préparer. Les coûts à prévoir se répartissent comme suit:

¹ Il a été mis fin aux activités de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes, créée à la première session de la Réunion des Parties.

Coûts estimatifs²

Frais de voyage des experts concernés pour participer aux réunions du Groupe de travail de l'eau et de la santé (trois réunions, 12 à 18 experts par réunion): 72 000-108 000 dollars des États-Unis.

Frais de voyage des membres concernés pour participer aux réunions du Bureau (trois réunions, deux membres par réunion): 12 000 dollars.

Temps de travail³: 0,4 fonctionnaire P-3 de la CEE par an pendant trois ans: 204 000 dollars; 0,2 fonctionnaire G-4 de la CEE par an pendant trois ans: 69 600 dollars; 0,2 fonctionnaire P-4 de l'OMS/EURO par an pendant trois ans: 98 400 dollars.

Aide au financement des frais de voyage de deux représentants de la jeunesse pour leur permettre de participer aux réunions du Groupe de travail de l'eau et de la santé et à la troisième session de la Réunion des Parties: 16 000 dollars.

Aide au financement des réunions nationales du réseau des mouvements de jeunes (20 000-60 000 dollars sur trois ans).

Temps de travail d'un consultant chargé de travailler avec le réseau des mouvements de jeunes: 0,03 fonctionnaire P-3 de l'OMS/EURO par an sur trois ans: 10 800 dollars.

III. Activités de base

A. Domaine d'activité 1 – Définition d'objectifs et établissement de rapports

Organe responsable: Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports.

Partie chef de file: Suisse.

Objectifs et résultats escomptés:

- Apporter un appui aux Parties et aux non-Parties dans la mise en œuvre des articles 6 (objectifs et dates cibles) et 7 (examen et évaluation des progrès accomplis) ainsi que d'autres articles connexes du Protocole, notamment en les encourageant à appliquer les Principes directeurs pour la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports ainsi que les Directives et modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs au titre de l'article 7. Une aide doit aussi être apportée à la mise au point d'un ensemble d'indicateurs visant à montrer, conformément à l'article 7, dans quelle mesure les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs mentionnés à l'article 6 ont contribué à prévenir, combattre et faire reculer les maladies liées à l'eau;

² Les valeurs inférieure et supérieure de la fourchette des coûts estimatifs correspondent aux montants minimal et maximal des ressources nécessaires, respectivement.

³ Pour les fonctionnaires de la CEE, le temps de travail est calculé pour le grade P-3 (administrateur) sur la base d'un coût moyen de 170 000 dollars par personne et par an et pour le grade G-4 (agent des services généraux) sur la base d'un coût moyen de 116 000 euros par personne et par an. Pour les fonctionnaires de l'OMS/EURO, le temps de travail est calculé pour les grades P-3 et P-4 sur la base d'un coût moyen de 119 000 et 164 000 dollars par personne et par an, respectivement.

- Compte tenu des dispositions relatives à l'action internationale commune et coordonnée prévues à l'article 12, promouvoir l'échange de données d'expérience entre les Parties et les non-Parties concernant la mise en œuvre du Protocole, en particulier des articles 6 et 7, et élaborer des outils pour traiter les questions transversales dans le cadre du Protocole en définissant des objectifs et en concevant des programmes de mesures susceptibles d'aider à les prendre en considération (voir le domaine d'activité 3);
- Aider les Parties à évaluer les activités menées au titre du Protocole et à montrer les progrès accomplis dans la réalisation de ses principaux objectifs, notamment ceux qui consistent à prévenir, combattre et faire reculer les maladies liées à l'eau.

Travaux accomplis: Principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports (ECE/MP.WH/5–EUDHP1003944/4.2/2/1), projet de directives et de modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs au titre de l'article 7 du Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WG/2010/L.5–EUDHP1003944/4.2/1/7).

Travaux à effectuer

I. Définition d'objectifs, application de mesures, évaluation des progrès et établissement de rapports

14. L'Équipe spéciale apportera son appui à la mise en œuvre des articles 6 et 7 et au développement des bonnes pratiques, ce qui consistera en particulier à:

- Faciliter et promouvoir des mécanismes aux fins d'une coopération intersectorielle;
- Renforcer la participation du public et encourager la mise à contribution de la société civile;
- Rattacher les objectifs aux tâches opérationnelles et aux programmes de mesures;
- Apporter un appui technique au Mécanisme de facilitation des projets.
- Analyser les rapports récapitulatifs et établir une liste des principales questions et des problèmes communs à résoudre.

15. L'Équipe spéciale aidera les Parties à concevoir des indicateurs afin de montrer dans quelle mesure les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs ont contribué à prévenir, combattre et faire reculer les maladies liées à l'eau.

16. L'Équipe spéciale aidera aussi les Parties et les non-Parties à s'acquitter de l'obligation de présenter des rapports au titre de l'article 7 et guidera le secrétariat dans l'établissement du rapport régional sur la mise en œuvre fondé sur les rapports récapitulatifs nationaux soumis avant la troisième session de la Réunion des Parties.

17. Avec le concours du Centre collaborateur de l'OMS pour la gestion de l'eau et la communication des risques aux fins de la promotion de la santé (Bonn (Allemagne)), l'Équipe spéciale évaluera aussi la possibilité de présenter les rapports, de compléter les données et d'y accéder en ligne par voie électronique dans le cadre du Protocole, ainsi que les conséquences à prévoir sur le plan stratégique et les conditions techniques et économiques à remplir.

2. *Échange d'expériences*

18. L'Équipe spéciale guidera, supervisera et encouragera l'échange des leçons tirées et des bonnes pratiques recueillies dans le cadre d'un programme paneuropéen de mise en commun et de croisement de l'expérience acquise dans l'application du Protocole. Ce programme visera à renforcer la mise en œuvre au niveau national en favorisant l'échange d'expériences concernant l'eau et la santé parmi de petits groupes de pays qui connaissent des conditions et des problèmes similaires, voire des pays voisins. À cette fin, plusieurs ateliers sous-régionaux seront organisés sous la conduite des Parties.

*Principaux partenaires*⁴: La Réunion des Parties à la Convention sur l'eau et en particulier son Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, le Centre collaborateur de l'OMS pour l'eau et la santé, le Comité d'examen du respect des dispositions, le Programme commun de surveillance OMS/Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres partenaires à déterminer.

Coûts estimatifs

Frais de voyage des experts concernés pour participer aux réunions de l'Équipe spéciale (trois réunions, 12 à 14 experts par réunion): 72 000-84 000 dollars.

Organisation d'ateliers sous-régionaux: environ 15 000 dollars par atelier dans l'Europe du Sud-Est ainsi qu'en Europe orientale, dans le Caucase et en l'Asie centrale. Au total, de quatre à six ateliers seront organisés en trois ans dans l'ensemble de la région de la CEE. Pour les ateliers organisés en Europe occidentale, des contributions en nature et en espèces sont attendues du pays hôte et des autres pays participants: 60 000-90 000 dollars.

Autres frais (consultants, y compris les frais d'élaboration du rapport régional sur la mise en œuvre, traduction du rapport récapitulatif, etc.): 50 000 dollars.

Temps de travail: 0,4 fonctionnaire P-3 de la CEE par an pendant trois ans: 204 000 dollars, et 0,2 fonctionnaire G-4 de la CEE pendant trois ans: 69 600 dollars.

B. Domaine d'activité 2 – Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention

Organe responsable: Équipe spéciale de la surveillance des maladies liées à l'eau.

Partie chef de file: Italie.

Objectifs et résultats escomptés:

- Apporter un appui aux Parties et aux non-Parties dans la mise en œuvre de l'article 8 (systèmes d'intervention) et d'autres articles connexes du Protocole, notamment en les encourageant à appliquer le projet de document d'orientation sur la surveillance des maladies liées à l'eau (ECE/MP.WH/2010/L.2–EUDHP1003944/4.2/1/4) et le projet de directives techniques pour l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation de systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau (ECE/MP.WH/2010/L.3–EUDHP1003944/4.2/1/5);

⁴ Cette liste n'empêche nullement d'autres partenaires de se joindre aux activités prévues.

- Apporter un appui aux activités de base entreprises au titre du Protocole, en particulier les travaux sur la définition d'objectifs, les indicateurs et l'établissement de rapports, en veillant à la présentation harmonisée de données soumises à un contrôle de qualité qui puissent fournir des informations fiables;
- Apporter un appui à la mise en place des outils requis pour prendre dûment en considération les questions transversales, notamment celles des petits systèmes de distribution d'eau et de l'impact des changements climatiques;
- Compte tenu de l'article 12 relatif à l'action internationale commune et coordonnée, appuyer la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) (2005) et fournir une assistance dans le renforcement des systèmes de surveillance et d'intervention applicables aux manifestations épidémiques, notamment l'évaluation et l'amélioration des systèmes nationaux et locaux de surveillance, de détection des poussées épidémiques et d'alerte rapide, des plans d'urgence et des moyens d'intervention;
- Soutenir l'intégration des travaux menés au titre du Protocole en particulier dans la mise en œuvre de la Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé, y compris l'Engagement à agir.

Travaux accomplis: Projet de document d'orientation sur la surveillance des maladies liées à l'eau (ECE/MP.WH/2010/L.2–EUDHP1003944/4.2/1/4), projet de directives techniques pour l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation de systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau (ECE/MP.WH/2010/L.3–EUDHP1003944/4.2/1/5) et analyse de l'état de la surveillance des maladies liées à l'eau dans la région de la CEE-OMS/EURO.

Travaux à exécuter: L'Équipe spéciale de la surveillance centrera ses activités sur les trois principaux domaines ci-après: i) surveillance des maladies liées à l'eau, détection des manifestations épidémiques et planification des interventions d'urgence; ii) renforcement des capacités; et iii) suivi de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé. Elle entend aussi coopérer activement avec l'Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports, ainsi que sur la question transversale de la distribution d'eau à petite échelle.

Activité 1: Surveillance des maladies liées à l'eau, détection des poussées épidémiques et planification des interventions d'urgence

19. L'Équipe spéciale produira un document d'orientation sur les priorités à définir en matière de maladies liées à l'eau, pour étayer également le choix des priorités au niveau national.
20. Elle apportera son concours à la mise en œuvre du RSI (2005) et aidera les pays à se préparer aux situations d'urgence et à mener des opérations d'alerte et d'intervention concernant les maladies liées à l'eau.
21. L'Équipe spéciale coopérera avec les unités spécialisées de l'OMS/EURO, en particulier le système centralisé d'information sur les maladies infectieuses CISID (<http://date.euro.who.int/cisid/>) et le système européen d'information sur l'environnement et la santé ENHIS (http://enhiscms.rivm.nl/object_class/enhis_home_tab.html), en vue de garantir la collecte de données ayant fait l'objet d'un contrôle de qualité sur la qualité de l'eau de boisson et les maladies liées à l'eau.
22. Les activités mises en œuvre bénéficieront des avis spécialisés des différentes unités et divisions du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, en sus de l'appui du secrétariat commun.

Activité 2: Renforcement des capacités

23. L'Équipe spéciale mettra au point un programme générique de formation à la surveillance des maladies liées à l'eau, à la détection des poussées épidémiques et à la planification des interventions d'urgence, en concertation avec le réseau d'instituts spécialisés d'enseignement supérieur qui ont été désignés comme les centres collaborateurs de l'OMS. L'accent sera mis sur l'élaboration de données statistiques fiables; dans les cas où les systèmes nationaux de notification ne sont pas encore conformes aux normes internationales, une formation aux méthodes de substitution telles que les services sanitaires sera également assurée.

Activité 3: Suivi de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Parme, 10-12 mars 2010)

24. L'Équipe spéciale produira plusieurs documents succincts de sensibilisation aux importants effets sanitaires des substances chimiques présentes à l'état de traces, notamment sur les sujets suivants: perturbateurs du système endocrinien, produits chimiques organiques persistants et sécurité sanitaire des fruits de mer.

Activité 4: Coopération aux travaux sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau à petite échelle

25. L'Équipe spéciale apportera son appui aux travaux engagés au titre du domaine d'activité 3, concernant les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et, en particulier, appuiera des programmes ciblés de surveillance dans les zones desservies par de tels systèmes.

Activité 5: Coopération avec l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports

26. L'Équipe spéciale appuiera les travaux de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports, en particulier par des missions d'experts visant à assurer la qualité des données dans les programmes nationaux de surveillance. Il sera fait appel à la collaboration du siège de l'OMS, notamment le programme commun de surveillance OMS-UNICEF (http://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/en/).

Coordination d'ensemble

27. L'Équipe spéciale recourra autant que possible aux moyens électroniques de communication. Elle tiendra en outre une réunion par an pour évaluer les progrès et coordonner les activités.

Coûts estimatifs

Frais de voyage des experts concernés pour participer aux réunions de l'Équipe spéciale (trois réunions, 12 à 14 experts par réunion): 72 000-84 000 dollars.

Coûts d'organisation au niveau local des réunions de l'Équipe spéciale qui se tiennent en dehors des locaux de la CEE (location des installations, matériel, coûts des services d'interprétation et autres pour trois réunions, 20 000 dollars par réunion): 60 000 dollars.

Publication du document d'orientation sur les priorités à définir pour les maladies liées à l'eau (rédaction, mise en forme rédactionnelle, édition technique, mise en page, relecture, indexation, traduction en russe, publication): 35 000 dollars.

Publication de deux documents de sensibilisation: 40 000 dollars.

Temps de travail: 0,4 fonctionnaire P-4 de l’OMS/EURO par an pendant trois ans: 196 800 dollars.

Coûts supplémentaires de l’appui de l’OMS/EURO aux activités exécutées dans ce domaine: l’OMS mettra en œuvre la décision I/1 adoptée par les Parties (intégration des activités et des priorités des travaux s’inscrivant dans le cadre du Protocole dans l’élaboration des politiques de l’OMS; voir ECE/MP.WH/2/Add.2–EUR/06/5069385/1/Add.2) à leur première réunion, en veillant tout particulièrement à prendre en compte les demandes d’avis de spécialistes présentées par l’Équipe spéciale. Il sera demandé à différentes divisions techniques/unités de l’OMS/EURO d’apporter des contributions étayées par des avis techniques du siège de l’OMS, selon les besoins, en vue de tirer le meilleur parti possible des compétences et ressources disponibles, de veiller à la cohérence des approches et de réduire le risque d’un chevauchement éventuel d’activités. Les unités/divisions de l’OMS ci-après seront par exemple mobilisées: alerte et actions; préparation aux situations d’urgence; mise en œuvre du RSI; surveillance et gestion des données sanitaires; et sécurité sanitaire des substances chimiques et des aliments. Les dépenses supplémentaires à engager à cet effet (frais de voyage supplémentaires et indemnités journalières de subsistance du personnel, appui aux publications, appui aux pays, etc.) se chiffreront à 98 400 dollars.

C. Domaine d’activité 3 – Questions transversales

Objectifs et résultats escomptés

Compte tenu de l’expérience tirée de la mise en œuvre du Protocole et du premier programme de travail pour 2007-2010, plusieurs questions transversales qui se sont avérées cruciales pour la réalisation des objectifs du Protocole mériteront une attention particulière dans le cadre du programme de travail pour 2011-2013.

Ces questions transversales comprennent:

- Les petits systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement;
- L’approvisionnement en eau et l’assainissement lors de phénomènes météorologiques extrêmes.

28. Différents groupes d’experts pourront être créés pour la mise au point de produits spécialisés tels que des études, des recommandations, des documents de sensibilisation, des lignes directrices ou la collecte de bonnes pratiques. En outre, les experts pourront aussi s’associer à la mise en œuvre de projets pilotes sur telle ou telle question.

29. Les travaux seront étroitement liés aux activités des deux équipes spéciales. Ils porteront notamment sur l’élaboration de mesures concrètes intéressant les questions transversales dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole.

30. Les activités menées par les groupes d’experts aideront les Parties à s’acquitter des obligations énoncées aux articles 6, 7 et 8 du Protocole.

31. Les travaux exécutés seront examinés et passés en revue par l’Équipe spéciale de la définition d’objectifs et de l’établissement de rapports et par l’Équipe spéciale de la surveillance. Les produits à soumettre en fin de compte au Groupe de travail de l’eau et de la santé seront le fruit d’une coopération mutuelle entre les deux équipes spéciales et les groupes d’experts/pays chef de file concernés.

1. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et assainissement

Partie ou organisation chef de file: Activité codirigée par l'Allemagne, la République tchèque et Women in Europe for a Common Future (WECF).

Organe responsable: Groupe d'experts des petits systèmes d'approvisionnement en eau et groupe d'experts des petits systèmes d'assainissement, de concert avec l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de la présentation de rapports et l'Équipe spéciale de la surveillance.

Travaux accomplis:

- Atelier consacré à l'innocuité de l'eau fournie par les petits systèmes d'approvisionnement dans la région européenne, défis et problèmes communs (Bad Elster, Allemagne, 26 et 27 novembre 2008);
- Traduction en russe et diffusion de la méthode d'évaluation et de gestion des risques pour les petits systèmes d'approvisionnement en eau, fournie par l'exécutif écossais;
- Élaboration d'un document de sensibilisation consacré aux petits systèmes d'approvisionnement en eau dans la région européenne: généralités, défis, améliorations à prévoir (ECE/MP.WH/6–EUDHP1003944/4.2/2/2) sous la conduite de l'Allemagne.

Travaux à exécuter

Activité 1: Élaboration de documents de politique générale et d'orientation

Travaux à effectuer dans le secteur des petits systèmes d'approvisionnement en eau

Formulation de conseils pratiques sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau à l'intention des décideurs nationaux. Ces conseils peuvent, entre autres, englober les aspects suivants: encourager les Parties à considérer les petits systèmes d'approvisionnement en eau comme un secteur se prêtant à la définition d'objectifs conformément aux dispositions de l'article 6 du Protocole; fournir une «feuille de route» pour introduire l'approche fondée sur le plan de gestion de la salubrité de l'eau dans les schémas directeurs nationaux; élaborer des méthodes efficaces et tenant compte de ressources pour la surveillance de la qualité de l'eau de boisson et des maladies d'origine hydrique, eu égard aux problèmes concrets liés aux petits systèmes d'approvisionnement en eau; promouvoir la communication interinstitutionnelle et intersectorielle sur les moyens de réglementer et de gérer les petits systèmes d'approvisionnement en eau; et veiller à ce que les institutions nationales puissent assumer leur rôle en fournissant un appui technique et une aide à la gestion pour les petits systèmes d'approvisionnement en eau.

Travaux à effectuer dans le secteur de l'assainissement

Élaboration de documents d'orientation: documents de caractère directif, institutionnel et technique pour les systèmes d'épuration et d'assainissement à l'intention des municipalités comptant moins de 10 000 habitants. Ces documents peuvent traiter notamment les aspects suivants: encourager les Parties à comparer les coûts et les systèmes d'épuration en tant que secteur se prêtant à la définition d'objectifs conformément à l'article 6 du Protocole; prévoir un plan par étapes en vue de planifier le traitement des eaux usées et l'assainissement, notamment en comparant les solutions les plus appropriées au regard des situations géographiques et des zones d'implantation; comparer les systèmes *in situ* et les systèmes centralisés, les systèmes familiaux et collectifs, les options envisageables en matière de traitement et de réutilisation; et veiller à ce que les institutions nationales soient en mesure de fournir un appui technique et une aide à la gestion pour la conception et le

fonctionnement de systèmes d'épuration et d'assainissement en milieu urbain (pour moins de 10 000 équivalents-habitants). Toute la documentation sera disponible en anglais et en russe.

Activité 2: Amélioration des données disponibles sur l'état actuel des petits systèmes d'approvisionnement en eau

Travaux à effectuer dans le secteur des petits systèmes d'approvisionnement en eau

Amélioration des données disponibles sur l'état actuel des petits systèmes d'approvisionnement en eau dans la région européenne, par exemple en recourant à une collaboration entre les pays au titre du Protocole en vue de recueillir systématiquement des informations sur l'importance de tels systèmes dans les zones rurales et sur la qualité de l'eau de boisson; et poursuite de l'examen systématique des publications sur les épisodes de maladies liées à l'eau et leurs causes.

Activité 3: Plans de gestion de la salubrité de l'eau et plans pour l'eau et l'assainissement dans les établissements scolaires

Travaux à effectuer dans le secteur des petits systèmes d'approvisionnement en eau

Soutenir l'application de plans de gestion de la salubrité de l'eau dans les petits systèmes d'approvisionnement en eau, par exemple en traduisant en russe les directives existant sur ce sujet, en particulier les documents actuellement élaborés dans le cadre du réseau ISCWSN de l'OMS (réseau international des systèmes d'approvisionnement en eau des petites communautés).

Travaux à effectuer dans le secteur de l'assainissement

Plans pour l'eau et l'assainissement à l'intention des écoles et élaboration d'un descriptif des meilleures pratiques en vue de moderniser les systèmes de distribution d'eau, d'assainissement et de surveillance de l'hygiène au niveau des collectivités.

Activité 4: Constitution de réseaux et mise en commun de l'expérience acquise

Travaux à effectuer dans le secteur des petits systèmes d'approvisionnement en eau

Faciliter la constitution de réseaux régionaux plus étoffés entre les responsables de la réglementation des petits systèmes d'approvisionnement en eau, par exemple en organisant un atelier régional destiné à promouvoir l'échange d'informations et d'expériences entre les Parties, ainsi qu'à examiner et à mettre en commun les résultats des activités 1 à 3 ci-dessus; établir une collaboration avec le réseau ISCWSN et la renforcer, notamment en étudiant les possibilités d'accueillir en 2013 une réunion de ce réseau dans un des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. La coopération devrait améliorer l'accès aux directives reconnues au niveau international dans l'ensemble de la région.

Travaux à effectuer dans le secteur de l'assainissement

Faciliter le partage d'expériences et la constitution de réseaux entre décideurs et acteurs locaux; création d'une plate-forme Web en anglais et en russe remplissant plusieurs fonctions (une fonction de base de données, fournissant des informations sur les entreprises, les ingénieurs ou les experts qui offrent tel ou tel type de solution de traitement des eaux usées et d'assainissement. Une comparaison des coûts, donnant des exemples des projets exécutés, d'études comparant les coûts et de travaux de recherche; une section relative aux programmes de financement; une section consacrée aux discussions; et une section de politique générale décrivant les prescriptions auxquelles les systèmes d'épuration et

d'assainissement doivent satisfaire); et formation en ligne en anglais et en russe à l'intention du personnel technique.

Options pour des travaux sur le terrain

32. Les Parties et organisations chefs de file solliciteront aussi un financement supplémentaire pour les essais sur le terrain et les projets pilotes ci-après concernant les petits systèmes d'approvisionnement en eau et l'assainissement:

- Installations pilotes destinées à montrer les avantages et les coûts exacts des systèmes d'épuration et d'assainissement pour les municipalités comptant moins de 10 000 habitants;
- Évaluation rapide de projets relatifs à la qualité de l'eau de boisson dans certains pays, éventuellement en coordination avec le Mécanisme de facilitation des projets;
- Projet pilote visant à élaborer et à exécuter des plans de gestion de la salubrité de l'eau pour un nombre restreint de petits systèmes d'approvisionnement en eau, si possible en coordination avec le Mécanisme de facilitation des projets, y compris à un examen des leçons à retenir;
- Essais sur le terrain dans des zones pilotes en vue d'intégrer des données et des connaissances locales dans le processus consistant à établir un niveau de référence et à fixer des objectifs.

Principaux partenaires

Il est prévu de solliciter la coopération de deux réseaux de l'OMS, à savoir le réseau international pour la promotion du traitement et du stockage en toute sécurité de l'eau consommée par les ménages (http://www.who.int/household_water/en/index.html) et l'ISCWSN (http://www.who.int/water_sanitation_health/dwq/smallcommunity/index.html). Des efforts seront faits pour continuer de diffuser les documents d'orientation existants sur l'évaluation et la gestion des risques, en particulier en russe. La possibilité de coopérer avec l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (France) dans ce domaine sera étudiée de façon plus approfondie.

Coûts estimatifs

Frais de voyages des experts concernés pour participer aux réunions du groupe d'experts des petits systèmes d'approvisionnement en eau (quatre à six réunions, quatre à cinq experts par réunion): 32 000-60 000 dollars.

Frais de voyage des experts concernés pour participer aux travaux de groupes d'experts sur l'assainissement (quatre à six réunions, quatre à cinq experts par réunion): 32 000-60 000 dollars.

Frais de traduction pour toutes les activités et coûts de publication des documents fournissant des conseils pratiques sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau: 45 000 dollars.

Frais de traduction pour toutes les activités et coûts de publication des documents fournissant des conseils pratiques sur l'assainissement: 45 000 dollars.

Organisation en 2012 d'un atelier régional consacré aux petits systèmes d'approvisionnement en eau et à l'assainissement: 50 000-70 000 dollars.

Temps de travail: 0,2 fonctionnaire P-3 de la CEE par an pendant trois ans: 102 000 dollars;
et 0,2 fonctionnaire P-3 de l'OMS/EURO par an pendant trois ans: 71 400 dollars.

Consultant: WECF: 70 000 dollars pour trois ans.

Temps d'expert: Université de technologie de Hambourg et Université de Wageningen:
18 000 dollars.

2. Approvisionnement en eau et assainissement lors de phénomènes climatiques extrêmes et impact des changements climatiques

Partie chef de file: L'Italie pour la promotion de l'utilisation du document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement lors de phénomènes climatiques extrêmes.

Travaux accomplis: Projet de document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement lors de phénomènes climatiques extrêmes (ECE/MP.WH/2010/L.4–EUDHP1003944/4.2/1/6).

33. Travaux à effectuer:

- Promouvoir et appuyer l'utilisation du document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement lors de phénomènes climatiques extrêmes, notamment par le partage des expériences, le renforcement des capacités et la formation (sous la conduite de l'Italie);
- Fournir un appui à la mise au point d'une méthode d'évaluation de la résilience face à l'impact des changements climatiques dans les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement, en coopération avec le siège de l'OMS;
- Fournir aux pays un appui visant à tenir compte des risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion de la salubrité de l'eau;
- Élaborer des outils d'aide à la décision pour concilier l'exploitation de nouvelles ressources en eau (dessalement, réalimentation des nappes souterraines, utilisation des eaux usées traitées dans l'agriculture et collecte de l'eau de pluie) avec les impératifs de qualité. Cela est d'autant plus nécessaire que ces nouvelles ressources vont devenir de plus en plus importantes pour répondre à la demande, en particulier dans les zones susceptibles d'être plus souvent exposées à la sécheresse.

Principaux partenaires: Il est prévu de solliciter la coopération du siège de l'OMS, de concert avec l'Équipe spéciale de l'eau et du climat de la Convention sur l'eau, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme de l'OMS relatif aux changements climatiques et à la santé et d'autres partenaires intéressés.

Coûts estimatifs

Organisation de deux ateliers sous-régionaux de formation visant à promouvoir le document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement lors de phénomènes climatiques extrêmes et l'échange d'informations: 50 000-70 000 dollars.

Appui à la mise au point technique d'un document d'orientation sur l'évaluation de la résilience des systèmes d'approvisionnement en eau. Frais de traduction et de publication: 40 000 dollars.

Temps de travail: 0,2 fonctionnaires P-3 de l'OMS/EURO pendant trois ans: 71 400 dollars; 0,1 fonctionnaire P-3 de la CEE pendant trois ans: 51 000 dollars.

D. Domaine d'activité 4 – Mécanisme de facilitation des projets

Organe responsable: Mécanisme de facilitation des projets.

Partie chef de file: À déterminer.

Travaux accomplis: Le Mécanisme de facilitation des projets a été créé à la première session de la réunion des parties (ECE/MP.WH/2/Add.4–EUR/06/5069385/1/Add.4). À sa première réunion, le Mécanisme a adopté des critères pour l'examen des propositions de projet (ECE/MP.WH/AC.1/2008/2/Add.1–EUR/08/5086361/9). Depuis sa création, des propositions de projet ont été présentées par quatre pays (l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et le Kirghizistan). Les deux premières propositions ont bénéficié de l'appui de la Norvège et de la Suisse, respectivement, et les projets visant à fixer des objectifs dans les pays concernés ont été lancés en 2009. Les deux dernières propositions sont en cours d'examen en vue d'un financement par la Finlande et la Norvège.

Par ailleurs, d'importants travaux ont été effectués pour mettre au point des mécanismes de coopération avec l'Union européenne et un Fonds pour l'eau a été créé dans le cadre de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Objectif et résultat escompté: Le Mécanisme de facilitation des projets aidera les Parties à appliquer les articles 12 et 14 du Protocole sur l'eau et la santé, prévoyant une meilleure formulation des projets afin de faciliter l'accès aux sources de financement.

Travaux à effectuer: Le Mécanisme de facilitation des projets apportera un appui aux Parties et aux non-Parties d'Europe du Sud-Est ainsi que d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale qui le demandent pour les aider à mettre en œuvre le Protocole, s'agissant en particulier de définir leurs objectifs conformément à l'article 6 et d'établir des systèmes de surveillance conformément à l'article 8. Pour les Parties qui ont déjà adopté des objectifs, le Mécanisme de facilitation des projets apportera un appui aux initiatives et aux programmes de mesures propres à aider les Parties à atteindre leurs objectifs.

Le Mécanisme de facilitation des projets bénéficiera de l'assistance d'un membre du secrétariat (facilitateur), installé à l'OMS/EURO. Ce facilitateur aidera à évaluer les propositions de projet présentées par des pays en transition d'Europe du Sud-Est, ainsi que d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, concernant des projets dont l'exécution nécessite un appui.

Principaux partenaires: Il est prévu de solliciter la coopération d'institutions financières mondiales et régionales et d'organisations internationales compétentes, telles que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque mondiale, l'Union européenne, le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution, le PNUD et l'OCDE.

Coûts estimatifs

Temps de travail: 1 fonctionnaire P-4 de l'OMS/EURO par an pendant trois ans: 492 000 dollars.

Dépenses de fonctionnement du Mécanisme de facilitation des projets, notamment les frais de voyage du personnel ainsi que la conception et la gestion du site Web, et autres frais: 15 000 dollars par an pendant trois ans ou 45 000 dollars.

Participation des experts concernés pour participer aux réunions du Mécanisme de facilitation des projets (trois réunions, 12 à 18 experts par réunion, dans l'hypothèse où de telles réunions sont couplées avec celles du Groupe de travail de l'eau et de la santé): 11 000-16 500 dollars.

E. Domaine d'activité 5 – Procédure d'examen du respect des dispositions

Organe responsable: Comité d'examen du respect des dispositions.

Objectif, résultat escompté et travaux à entreprendre: Le Comité d'examen du respect des dispositions, avec le concours du secrétariat, exécutera les activités décrites dans le document ECE/MP.WH/2/Add.3–EUR/06/5069385/1/Add.3 et s'attachera à suivre et à faciliter la mise en œuvre et le respect des dispositions du Protocole.

Travaux accomplis: Élaboration d'un règlement intérieur et de lignes directrices pour les communications reçues du public.

Coûts estimatifs

Frais de voyage de neuf membres du Comité (huit réunions jusqu'à 2013), traduction, autres dépenses: 160 000 dollars.

Temps de travail: 0,4 fonctionnaire P-3 de la CEE par an pendant trois ans: 204 000 dollars; et 0,1 fonctionnaire G-4 de la CEE par an pendant trois ans: 34 800 dollars.

F. Domaine d'activité 6 – Promotion du Protocole et activités de sensibilisation

Partie chef de file: Ces activités seront exécutées par le secrétariat commun, le Bureau et tous les centres de liaison. Les Parties informeront le secrétariat commun des modifications éventuelles des coordonnées des centres nationaux de liaison.

Objectif et résultats escomptés: Promouvoir le Protocole et diffuser des informations sur les résultats à mettre à son actif afin de mieux le faire connaître, de gagner des soutiens politiques et d'encourager de nouvelles Parties à le ratifier. Les activités prévues au titre de ce domaine d'activité visent aussi à créer de nouveaux partenariats et des synergies.

Travaux accomplis: Publication de trois brochures sur le Protocole (2000, 2006 et 2009), mise au point des sites Web de la CEE et de l'OMS/EURO, organisation de plusieurs réunions régionales ou participation à celles-ci.

Travaux à effectuer: La Réunion des Parties diffusera des informations sur les activités entreprises au titre du Protocole ou liées à celui-ci, s'attachera à mieux faire connaître le Protocole et fournira aux Parties et aux non-Parties des renseignements pour les aider à mettre en œuvre le Protocole. On s'efforcera de promouvoir le Protocole et ses acquis dans tous les contextes possibles, notamment lors des réunions et ateliers organisés conformément au programme de travail. Des séances d'information seront organisées à l'intention des autorités nationales et locales, des organisations non gouvernementales et du grand public. Il s'agira notamment:

- D'activités menées par les centres de liaison conformément au guide pour la promotion de la Convention et du Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WAT/2009/13). Les centres de liaison rendront régulièrement compte de leurs activités de promotion;
- De présenter le Protocole et ses acquis au cours de réunions de haut niveau organisées dans les pays de la CEE et de réunions internationales, en particulier lors de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 2011), de la Semaine annuelle mondiale de l'eau à Stockholm et du sixième Forum mondial de l'eau qui aura lieu à Marseille (France) en 2012;

- D'élaborer des instruments pertinents pour mieux faire connaître le Protocole (brochures d'information, site Web du Protocole, etc.);
- De promouvoir le Protocole par une coordination et des synergies avec les activités des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations, en particulier par le biais d'ONU-Eau, ainsi que les activités réalisées par l'OMS et ses centres collaborateurs.

Coûts estimatifs

Mise au point de la stratégie de communication et de ses produits, frais de voyage des membres du secrétariat commun, autres coûts: 50 000-60 000 dollars.

Temps de travail: 0,1 fonctionnaire P-3 de la CEE pendant trois ans: 51 000 dollars;

0,07 fonctionnaire P-3 de l'OMS/EURO par an pendant trois ans: 25 000 dollars.

IV. Activités d'appui

A. Domaine d'activité 7 – Sensibilisation du public, accès à l'information et participation du public

Partie chef de file: Roumanie (à confirmer).

Objectif et résultat escompté: Aider les Parties à mettre en œuvre les articles 9 et 10 du Protocole et promouvoir la participation du public pour définir des objectifs conformément à l'article 6.

Objectif et résultat escompté: La mise en œuvre du Protocole passe par l'instauration d'un dialogue débordant les limites politico-administratives traditionnelles; il faut pour cela identifier les intervenants concernés et faire participer le public. Compte tenu des lacunes constatées au cours du premier cycle de présentation de rapports au titre du Protocole, les travaux à accomplir dans ce domaine permettront de renforcer la participation du public à la mise en œuvre du Protocole, en particulier dans la définition d'objectifs conformément à l'article 6.

Travaux accomplis: Atelier consacré à l'information et à la participation du public sur les questions liées à l'eau et à la santé, Bucarest, 15 et 16 juin 2010.

Travaux à effectuer:

- Organiser des activités de formation à la participation du public en vue de mettre en œuvre le Protocole, en coopération avec la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), en particulier son Équipe spéciale de la participation du public;
- Élaborer un mécanisme/un manuel/des recommandations pour associer le public aux consultations et aux processus de prise de décisions au titre du Protocole en coopération avec la Convention d'Aarhus;
- Organiser, au cours des ateliers sous-régionaux, des séances consacrées à la participation du public pour partager des expériences et renforcer la mise en œuvre du Protocole au niveau national;
- Réaliser des projets relatifs à la participation du public dans le secteur de l'eau et de la santé, par exemple pour les bassins hydrographiques communs à la Roumanie et à la Bulgarie;

- Organiser un atelier consacré à la sensibilisation du public, l'éducation, la formation, la recherche et l'information sur les questions liées à l'eau et à la santé;
- Conformément à l'alinéa g du paragraphe 3 de l'article 16 du Protocole, le Groupe de travail de l'eau et de la santé étudiera s'il est nécessaire d'adopter d'autres dispositions concernant l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès du public à une procédure de recours judiciaire et administratif contre les décisions relevant du Protocole à la lumière de l'expérience acquise en la matière dans d'autres instances internationales et élaborera une proposition à soumettre aux Parties à leur troisième réunion pour examen.

Principaux partenaires: Il est prévu de solliciter la coopération de la Convention d'Aarhus et des organisations non gouvernementales concernées.

Coûts estimatifs

Temps de travail: 0-0,1 fonctionnaire P-3 de la CEE par an pendant trois ans: 0-51 000 dollars; et 0,05 fonctionnaire P-3 de l'OMS par an pendant trois ans: 17 800 dollars.

Frais de voyage des participants remplissant les conditions requises aux réunions de l'Équipe spéciale de la participation du public de la Convention d'Aarhus (deux réunions, 12 à 14 experts par réunion): 48 000-56 000 dollars.

Organisation d'un atelier sur la sensibilisation du public, l'éducation, la formation, la recherche et l'information sur les questions liées à l'eau et à la santé: 40 000 dollars.

B. Domaine d'activité 8 – Accès équitable

Partie chef de file: France.

Objectif et résultat escompté: Promouvoir la mise en œuvre des dispositions du Protocole visant à faciliter l'accès des populations pauvres, vulnérables et socialement exclues à l'eau et à l'assainissement en favorisant l'échange d'informations sur les mesures prises dans les pays de la CEE pour: a) surmonter le problème du coût de l'eau; et b) améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les zones rurales. Parmi ces mesures, on citera les fonds de solidarité ou fonds sociaux, les fonds pour le développement rural, les impôts de solidarité ou les taxes sur l'eau, les subventions croisées, les tarifs équitables, le partage des coûts, les tarifs réduits consentis à certaines catégories d'utilisateurs, les fonds d'aide au paiement des factures, les procédures évitant les coupures d'eau pour cause de facture impayée, l'installation de fontaines, les dispositifs de réduction du débit, la mise en place d'approvisionnement en eau pour les voyageurs, les sans-abri, etc.

Les informations à recueillir concernent les mesures prises pour mieux uniformiser les services de distribution d'eau sur les plans social et territorial, les textes de loi correspondants, les proportions d'utilisateurs qui n'ont pas les moyens de payer, les tarifs et les systèmes de financement en vigueur, les proportions de bénéficiaires, l'ampleur des transferts en leur faveur et l'ampleur des défauts de paiement et leurs causes. Sur la base de ces informations, un document sur les bonnes pratiques visant à renforcer la solidarité sera établi pour être diffusé lors du sixième Forum mondial de l'eau à Marseille en mars 2012, puis soumis aux Parties au Protocole à leur troisième session.

Travaux accomplis: Atelier sur l'accès équitable à l'eau (Paris, 5 et 6 juillet 2007); dans le prolongement de l'atelier, un questionnaire sur les mécanismes actuels de solidarité concernant la consommation d'eau dans les zones urbaines et en milieu rural a été élaboré et envoyé afin de recueillir des informations sur ce qui se fait dans la région de la CEE.

Travaux à effectuer:

- Les réponses au questionnaire reçues des Parties et des non-Parties seront examinées par un groupe d'experts, qui établira un projet de règle de bonne pratique;
- Un atelier régional sera organisé pour examiner et revoir les règles de bonne pratique;
- Le groupe d'experts établira la version définitive du document en vue de sa diffusion lors du sixième Forum mondial de l'eau et, si nécessaire, le remaniera à l'intention des Parties au Protocole pour qu'elles l'examinent à leur troisième session.

Principaux partenaires: Il est prévu de solliciter la coopération du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'expert indépendant chargé d'examiner la question des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, du PNUD, de l'Office international de l'eau, de l'Académie de l'eau, de l'OCDE, de l'ONG Solidarité Eau Europe et de représentants des autorités locales et des grandes agglomérations.

Coûts estimatifs

Temps de travail: 0-0,1 fonctionnaire P-3 de la CEE par an pendant trois ans: 0-51 000 dollars; et 0,1 fonctionnaire P-3 de l'OMS par an pendant trois ans: 33 500 dollars.

Frais de voyage des experts concernés pour participer aux réunions du groupe d'experts (trois réunions, 4 à 7 experts par réunion): 24 000-42 000 dollars.

Organisation d'un atelier régional: 50 000-70 000 dollars.

Traduction, autres frais: 10 000 dollars.

C. Domaine d'activité 9 – Renforcement des capacités et mise en commun de l'expérience acquise

Justificatif: Les travaux à entreprendre dans le cadre de ce domaine d'activité aideront les Parties et les non-Parties, en particulier les pays d'Europe du Sud-Est et ceux d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, à appliquer le Protocole grâce à la mise en place d'un programme structuré de formation et au partage d'expériences entre les Parties et les non-Parties sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole. Il s'agira de promouvoir l'adoption d'approches communes et l'échange d'informations sur les problèmes rencontrés et les solutions retenues aux niveaux régional et sous-régional, dont l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices et de règles de bonne pratique.

1. Éducation et formation

Partie ou organisation chef de file: À déterminer.

Objectif et résultat escompté: En vue de l'application intégrale du Protocole, un certain nombre de secteurs liés aux différents aspects de la problématique eau-santé devront être dotés des moyens requis. Il faudra aussi qu'ils aient conscience des incidences de leurs politiques et de leurs mesures sur les autres secteurs concernés. La mise en place d'un programme de formation structurée, destiné tout particulièrement aux pays d'Europe du Sud-Est et à ceux d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, contribuerait grandement à étayer toutes les autres activités prévues au titre du programme de travail.

Travaux accomplis: Plusieurs documents d'orientation (définition d'objectifs, évaluation des progrès et établissement de rapports; rapports récapitulatifs; aspects techniques et décisionnels de la surveillance des maladies liées à l'eau; approvisionnement en eau et assainissement lors de phénomènes climatiques extrêmes) ont été élaborés au titre du Protocole. Ces documents, tout comme les lignes directrices pertinentes conçues par d'autres acteurs sur des sujets intéressant le Protocole, peuvent être mis à profit pour le programme de formation.

Travaux à effectuer: Conception, élaboration et mise en œuvre d'un programme intégré et intersectoriel de formation adapté aux besoins des pays d'Europe du Sud-Est et de ceux d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale pour les aider à s'acquitter de leurs obligations au titre du Protocole.

Principaux partenaires: À déterminer.

Coûts estimatifs

Temps de travail: 0,1 fonctionnaire P-3 de l'OMS par an pendant trois ans: 35 700 dollars; dépenses de personnel de la CEE à déterminer.

Autres coûts à déterminer.

2. Ateliers thématiques

Partie(s) cheff(s) de file: À déterminer pour chaque activité. Le secrétariat ne devrait pas apporter un appui de longue durée à ces activités.

Objectif et résultat escompté: Faire mieux comprendre les questions cruciales liées à la mise en œuvre du Protocole, échanger des expériences et des bonnes pratiques et renforcer les capacités, en particulier dans les pays d'Europe du Sud-Est et ceux d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Différents types d'activité tels que des conférences, des ateliers, des sessions de formation et des exercices seront organisés autour de thèmes précis.

Travaux à effectuer: Les conférences, ateliers, sessions de formation et exercices seront organisés sous la conduite des pays intéressés. Les résultats de ces activités seront présentés au Groupe de travail de l'eau et de la santé en vue d'examiner la suite à leur donner éventuellement. Les activités pourraient être centrées sur les thèmes suivants:

- Eaux de baignade, installations thermales et piscines, à l'occasion de la quatrième Conférence internationale sur les piscines et les installations thermales qui aura lieu à Porto (Portugal) du 15 au 18 mars 2011⁵;
- Prévention et réduction de la pollution, des effets sanitaires et des risques pour la santé dus aux substances chimiques présentes dans l'eau de boisson;
- Meilleures technologies disponibles pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement;
- Le Manuel de plan de gestion de la salubrité de l'eau de l'OMS sera traduit en russe, imprimé et diffusé.

Principaux partenaires: À déterminer pour chaque atelier.

⁵ Voir <http://www.isepp.pt/swimmingconference/>.

Coûts estimatifs

Temps de travail: 0-0,3 fonctionnaire de la CEE par an pendant trois ans: 0-153 000 dollars;
et 0,1 fonctionnaire P-3 de l'OMS/EURO par an pendant trois ans: 35 700 dollars.

Contrats de sous-traitance, frais de voyage, organisation de manifestations, impression,
traduction et autres coûts: 50 000-70 000 dollars par activité.

Traduction en russe, publication et distribution du Manuel du plan de gestion de la salubrité
de l'eau de l'OMS: 40 000 dollars.

Annexe II

Ressources nécessaires jusqu'à la troisième session de la Réunion des Parties

I. Ressources humaines du secrétariat commun

1. La composition actuelle du secrétariat commun du Protocole est présentée dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 1

Composition du secrétariat commun

Postes financés par les budgets ordinaires de l'ONU et de l'OMS/EURO

- 1 cosecrétaire CEE du Protocole (P-4; 40 %)
- 1 spécialiste CEE des questions d'environnement (P-3; 20 %)
- 1 assistant administratif CEE (G-5; 25 %)
- 1 cosecrétaire OMS/EURO du Protocole (P-5; 75 %)
- 1 assistant administratif OMS/EURO (G-X; 75 %)

Postes financés par des ressources extrabudgétaires

- 1 spécialiste CEE des questions d'environnement (P-3; 100 %)
- 1 facilitateur OMS/EURO (P-4; 100 %)

2. Vu le nombre croissant de Parties et d'activités liées à la mise en œuvre du Protocole, ces ressources humaines devront être renforcées en vue de l'exécution du programme de travail pour 2011-2013. La composition future du secrétariat commun du Protocole pour 2011-2013 est présentée dans l'encadré 2 ci-dessous.

Encadré 2

Composition du secrétariat commun du Protocole pour 2011-2013

Postes financés par les budgets ordinaires de l'ONU et de l'OMS/EURO

- 1 cosecrétaire CEE du Protocole (P-4; 40 %)
- 1 spécialiste CEE des questions d'environnement (P-3; 20 %)
- 1 assistant administratif CEE (G-5; 25 %)
- 1 cosecrétaire OMS/EURO du Protocole (P-5; 75 %)
- 1 assistant administratif OMS/EURO (G-X; 75 %)

Postes financés par des ressources extrabudgétaires

1,6-2,1 spécialistes CEE des questions d'environnement (1,6 P-3 au minimum, 2,1 P-3 au maximum)

0,5 assistant administratif CEE (G-5; 50 %)

1,8 administrateur technique OMS/EURO de grade P-4

0,85 administrateur technique OMS/EURO de grade P-3

Note: En vertu des nouvelles règles administratives de l'ONU entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2009, les contrats doivent être établis sur une base annuelle, la pratique antérieure consistant à établir des contrats de quelques mois ayant été supprimée. Par conséquent, pour que les postes puissent être maintenus, il est capital d'en assurer le financement à long terme.

II. Aperçu des ressources nécessaires (en dollars des États-Unis)^a

N°	Domaine d'activité ou activité	Pays, organe ou organisation chef de file	Coûts estimatifs en milliers de dollars des États-Unis pour trois ans			
			Objet de dépense	Montant minimum	Montant maximum	
Activités de base						
	Organes chargés de la mise en œuvre du Protocole sur l'eau et la santé:	Groupe de travail de l'eau et de la santé	Frais de voyage des experts remplissant les conditions requises appelés à participer aux réunions du Groupe de travail de l'eau et de la santé (3 réunions, 12 à 18 experts par réunion)	72	108	
			Bureau	Frais de voyage des membres remplissant les conditions requises appelés à participer aux réunions du Bureau (3 réunions, 2 membres par réunion)	12	12
			Frais de voyage des représentants de la jeunesse aux réunions du Groupe de travail de l'eau et de la santé et à la troisième session de la Réunion des Parties	16	16	
			Appui aux réunions nationales du réseau des mouvements de jeunes	20	60	
			0,4 fonctionnaire P-3 de la CEE par an pendant trois ans	204	204	
			0,2 fonctionnaire G-4 de la CEE par an pendant trois ans	69,6	69,6	
			0,2 fonctionnaire P-4 de l'OMS/EURO par an pendant trois ans	98,4	98,4	
			0,03 fonctionnaire P-3 de l'OMS/EURO par an pendant trois ans pouvant travailler avec le réseau des mouvements de jeunes	10,8	10,8	
1.		Définition d'objectifs et établissement de rapports	Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports dirigée par la Suisse	Frais de voyage des experts remplissant les conditions requises appelés à participer aux réunions de l'Équipe spéciale (3 réunions, 12 à 14 experts par réunion)	72	84
				Organisation d'ateliers sous-régionaux: environ 15 000 dollars par atelier en Europe du Sud-Est ainsi qu'en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (4 à 6 ateliers en trois ans)	60	90
	Autres coûts (consultants, notamment l'élaboration du rapport régional sur la mise en œuvre, traduction du rapport récapitulatif)		50	50		
	0,4 fonctionnaire P-3 de la CEE par an pendant trois ans		204	204		
	0,2 fonctionnaire G-4 de la CEE par an pendant trois ans		69,6	69,6		

N°	Domaine d'activité ou activité	Pays, organe ou organisation chef de file	Coûts estimatifs en milliers de dollars des États-Unis pour trois ans		
			Objet de dépense	Montant minimum	Montant maximum
2.	Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention	Équipe spéciale de la surveillance des maladies liées à l'eau dirigée par l'Italie	Frais de voyage des experts remplissant les conditions requises appelés à participer aux réunions de l'Équipe spéciale (3 réunions, 12 à 14 experts par réunion)	72	84
			Coûts d'organisation au niveau local des réunions de l'Équipe spéciale se tenant en dehors des locaux de la CEE (location des installations, matériel, coût des services d'interprétation) (3 réunions, 20 000 dollars par réunion)	60	60
			Publication du document d'orientation sur la définition des priorités pour les maladies liées à l'eau (rédaction, mise en forme rédactionnelle, édition technique, mise en pages, relecture, indexation, traduction en russe, publication)	35	35
			Publication de deux documents de sensibilisation	40	40
			0,4 fonctionnaire P-4 de l'OMS/EURO pendant trois ans	196,8	196,8
		Coûts supplémentaires de l'appui de l'OMS/EURO à cette activité (frais de voyage supplémentaires et indemnités journalières de subsistance du personnel, appui aux publications, appui aux pays, etc.)	98,4	98,4	
3.	Questions transversales				
3.1	Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement	Groupe(s) d'experts sous la conduite de l'Allemagne, de la République tchèque et de WECF	Frais de voyage des experts remplissant les conditions requises appelés à participer aux réunions des groupes d'experts sur les petits systèmes d'approvisionnement (4 à 6 réunions, 4 à 5 experts par réunion)	32	60
			Frais de voyage des experts remplissant les conditions requises appelés à participer aux groupes d'experts sur l'assainissement (4 à 6 réunions, 4 à 5 experts par réunion)	32	60
			Frais de traduction pour toutes les activités et coûts de publication de documents fournissant des conseils pratiques sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau	45	45
			Frais de traduction pour toutes les activités et coûts de publication de documents fournissant des conseils pratiques sur l'assainissement	45	45
			Organisation en 2012 d'un atelier régional sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement	50	70
			0,2 fonctionnaire P-3 de la CEE par an pendant trois ans	102	102
		0,2 fonctionnaire P-3 de l'OMS/EURO par an pendant trois ans	71,4	71,4	

N°	Domaine d'activité ou activité	Pays, organe ou organisation chef de file	Coûts estimatifs en milliers de dollars des États-Unis pour trois ans		
			Objet de dépense	Montant minimum	Montant maximum
			Consultant du WECF pendant trois ans	70	70
			Experts (Université de technologie de Hambourg et Université de Wageningen) pendant trois ans	18	18
3.2	Approvisionnement en eau et assainissement lors de phénomènes météorologiques extrêmes et impact des changements climatiques	Italie pour les formations sous-régionales consacrées au document d'orientation pour l'évaluation de la résilience des systèmes d'approvisionnement en eau	Organisation de deux ateliers sous-régionaux de formation visant à promouvoir le document d'orientation pour l'évaluation de la résilience des systèmes d'approvisionnement en eau et à échanger des informations	50	70
			Appui à l'élaboration technique du document d'orientation, traduction et coûts de publication	40	40
			0,1 fonctionnaire P-3 de la CEE par an pendant trois ans	51	51
			0,2 fonctionnaire P-3 de l'OMS/EURO par an pendant trois ans	71,4	71,4
4.	Mécanisme de facilitation des projets	Mécanisme de facilitation des projets	1 fonctionnaire P-4 de l'OMS/EURO pendant trois ans	492	492
			Dépenses de fonctionnement du Mécanisme de facilitation des projets, notamment les frais de voyage du personnel, la conception et la gestion du site Web, et d'autres frais	45	45
			Participation des experts remplissant les conditions requises aux réunions du Mécanisme de facilitation des projets (3 réunions, 12 à 18 experts par réunion, dans l'hypothèse où ces réunions sont couplées avec celles du Groupe de travail de l'eau et de la santé)	11	16,5
5.	Procédure d'examen du respect des dispositions	Comité d'examen du respect des dispositions	Frais de voyage de 9 membres du Comité (8 réunions jusqu'en 2013), traduction, autres frais	160	160
			0,4 fonctionnaire P-3 de la CEE par an pendant trois ans	204	204
			0,1 fonctionnaire G-4 de la CEE par an pendant trois ans	34,8	34,8
6.	Promotion du Protocole et activité de sensibilisation	Secrétariat commun, Bureau et tous les centres de liaison	Élaboration de la stratégie de communication et de ses produits, frais de voyage des membres du secrétariat commun, autres frais	50	60
			0,1 fonctionnaire P-3 de la CEE pendant trois ans	51	51
			0,07 fonctionnaire P-3 de l'OMS/EURO par an pendant trois ans	25	25

N°	Domaine d'activité ou activité	Pays, organe ou organisation chef de file	Coûts estimatifs en milliers de dollars des États-Unis pour trois ans		
			Objet de dépense	Montant minimum	Montant maximum
Activités d'appui					
7.	Sensibilisation du public, accès à l'information et participation du public	Roumanie (à confirmer)	0-0,1 fonctionnaire P-3 de la CEE par an pendant trois ans	0	51
			0,05 fonctionnaire P-3 de l'OMS pendant trois ans	17,8	17,8
			Frais de voyage des participants remplissant les conditions requises aux réunions de l'Équipe spéciale de la participation du public de la Convention d'Aarhus (2 réunions, 12 à 14 experts par réunion)	48	56
			Organisation d'un atelier sur la sensibilisation du public, l'éducation, la formation, la recherche et l'information sur les questions liées à l'eau et à la santé	40	40
8.	Accès équitable	France	0-0,1 fonctionnaire P-3 de la CEE par an pendant trois ans	0	51
			0,1 fonctionnaire P-3 de l'OMS/EURO par an pendant trois ans	35,7	35,7
			Frais de voyage des experts remplissant les conditions requises appelés à participer aux réunions du groupe d'experts (3 réunions, 4 à 7 experts par réunion)	24	42
			Organisation d'un atelier régional	50	70
			Traduction, autres frais	10	10
9.	Renforcement des capacités et mise en commun de l'expérience acquise				
9.1	Éducation et formation	À déterminer	0,1 fonctionnaire P-3 de l'OMS/EURO par an pendant trois ans	35,7	35,7
			Autres frais, notamment les dépenses de personnel de la CEE, à déterminer		
9.2	Ateliers thématiques	À déterminer pour chaque activité	0-0,3 fonctionnaire de la CEE par an pendant trois ans	0	153
			0-0,1 fonctionnaire P-3 de l'OMS/EURO pendant trois ans	35,7	35,7
			Traduction en russe, publication et diffusion du Plan de gestion de la salubrité de l'eau de l'OMS	40	40
			Contrats de sous-traitance, frais de voyage, organisation de manifestations, impression, traduction et autres frais (par activité)	50	70

N°	Domaine d'activité ou activité	Pays, organe ou organisation chef de file	Coûts estimatifs en milliers de dollars des États-Unis pour trois ans	
			Objet de dépense	Montant minimum
	Total partiel, activités de base (y compris les dépenses de personnel et autres frais pour trois ans)		3 200,4	3 441,9
	Total partiel, dépenses d'appui au programme pour les activités de base (13 %)		416,1	447,4
	Total partiel, activités d'appui (y compris les dépenses de personnel et autres frais pour trois ans)		336,9	633,9
	Total partiel, dépenses d'appui au programme pour les activités d'appui (13 %)		50,3	82,4
	Total		3 997,2	4 605,6
Dont dépenses de personnel:				
	Total partiel, personnel de la CEE (1,60-2,1 P-3 et 0,5 G-4 par an pendant trois ans)		990	1 245
	Total partiel, personnel OMS/EURO (0,85 P-3 et 1,8 P-4 par an pendant trois ans)		1 178,4	1 178,4

^a Les coûts estimatifs indiqués ici sont ceux qui devraient être couverts par des contributions volontaires apportées suivant les dispositions financières applicables au Protocole, soit par l'intermédiaire de son fonds d'affectation spéciale soit en nature. Ils ne comprennent pas les coûts qui devraient être financés par le budget ordinaire de l'ONU ou de l'OMS ou par d'autres sources.

^b Concernant uniquement les coûts des activités qui ont déjà été déterminés; le chiffre devra être révisé une fois que le programme de travail aura été clairement défini.